



**Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**7**

**Service Information et Presse  
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**



# Discours prononcé par le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, devant la 26<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, le 6 octobre 1971

Monsieur le Président,

1. En m'adressant aujourd'hui à l'Assemblée Générale j'ai d'abord à cœur de vous dire que nous nous félicitons de vous voir diriger cette année nos délibérations. En votre personne l'Organisation mondiale a fait choix de l'éminent Ministre des Affaires Etrangères d'un grand pays d'Asie dont le gouvernement préconise avec sagesse et circonspection l'entente et la compréhension internationale. Nous suivons avec intérêt la manière dont le peuple indonésien s'est résolument engagé dans la voie d'un développement économique et d'un progrès social continu.

En même temps, j'aimerais exprimer au président sortant toute l'estime que nous lui portons pour avoir guidé avec une impartialité remarquable ainsi qu'avec une autorité à la fois ferme et souriante les débats de la session qui a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies.

Lorsqu'en cette circonstance je tiens à réitérer au Secrétaire Général U Thant l'hommage de notre gratitude pour les efforts déployés avec persévérance depuis plus de dix ans en faveur de la paix, je le fais avec tous les regrets que m'inspire sa décision de ne pas vouloir poursuivre sa mission au-delà du terme de son actuel mandat au cas où cette volonté ne saurait être infléchie.

Monsieur le Président,

2. Si, au début d'une session de notre Assemblée, on cherche à déterminer la signification véritable que vont revêtir nos débats, il faut en premier lieu tenir compte de l'évolution récente de la situation internationale.

Nos discussions, l'année dernière, avaient été largement dominées par la célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire de cette Institution. Nous avons alors jeté un regard prolongé sur ce qui s'était passé depuis l'entrée en vigueur de la Charte de San Francisco. Tout en remarquant les changements fondamentaux intervenus à travers le monde depuis cette époque qui

peut déjà paraître lointaine on ne pouvait se cacher l'écart énorme qui sépare toujours nos actes et nos aspirations, c. à d. les résultats réels obtenus et les nécessités d'un ordre international basé sur le règne de la paix et sur l'entente entre les peuples.

Les déclarations de principes adoptées voilà presque un an dans une perspective d'avenir, les initiatives prises en cette circonstance ont été empreintes de la nécessité du dialogue. Le règlement des conflits — nombreux ont été ceux qui l'ont souligné avec force — doit résulter de négociations constructives et d'efforts de conciliation persévérants, poursuivis dans l'esprit de la Charte et moyennant le respect de ses principes.

Bien qu'en termes exprès les textes approuvés en 1945 n'en fassent pas état, une telle approche exige que notre Organisation possède un caractère représentatif aussi proche de l'universalité que possible, c. à d. que dans le règlement des problèmes d'une importance majeure pour la survie de l'humanité interviennent tous les pays et tout particulièrement ceux qui en raison de leur importance se doivent d'assumer de plus grandes responsabilités.

Les événements de cette année ont hélas apporté à des millions d'hommes un cortège de souffrances et de revers inattendus. Aux cataclysmes provoqués par les forces de la nature est venu s'ajouter la main de l'homme pour faire surgir à nouveau le spectre de la guerre. Par contre, on a assisté également à l'ouverture de perspectives, inexplorées jusqu'ici, dans le sens d'un rapprochement fructueux entre les peuples, même si les chances d'une normalisation définitive des rapports entre eux ne se sont pas toujours annoncées rapides ou faciles.

Des contacts ont été noués entre grandes puissances qui s'ignoraient jusqu'ici ; au Moyen-Orient les armes se sont tues grâce à un cessez-le-feu qui, bien que précaire est néanmoins réel et dont il faut espérer qu'il perdurera jusqu'à la conclusion d'une paix définitive ; au Vietnam des chances d'un règlement pacifique commencent à se concrétiser.

3. Pour notre Organisation il s'agit de procéder aux adaptations que cette situation changée requiert. La nécessité du dialogue exige d'abord — ainsi que je l'ai souligné voilà un an à cette même tribune — que les 750 millions d'habitants de la Chine continentale soient effectivement représentés ici par les autorités qui les gouvernent, étant entendu que le siège permanent réservé au Conseil de Sécurité à la Chine doit revenir au Gouvernement de la République Populaire de Chine. Comme il est impératif pour ce même gouvernement de sortir de son isolement politique, nous considérons comme encourageants les progrès accomplis récemment dans cette direction.

En revanche, on a peine à concevoir que l'application progressive du principe d'universalité au sein des Nations Unies ne puisse se faire que moyennant l'expulsion préalable d'un pays membre qui s'est toujours acquitté scrupuleusement des devoirs que lui impose la Charte.

Nous voyons mal comment les Nations Unies pourraient écarter a priori en l'expulsant un Gouvernement qui dirige effectivement un peuple de 14 millions d'habitants et qui a jusqu'ici fait preuve en toute circonstance d'une attitude constructive et loyale. Agir de la sorte reviendrait pour l'Organisation mondiale à renier ses principes et à encourager, sinon ouvertement du moins de façon tacite, le règlement d'un conflit par d'autres moyens que le dialogue ouvert et constructif, alors que son rôle est de servir d'intermédiaire, de dépasser les aspects passionnels de l'enjeu, de construire des ponts par-dessus un abîme de divergences qui sépare les parties opposées.

L'expulsion d'un membre ne saurait créer qu'une nouvelle tension, alors qu'au contraire — et sans préjuger des solutions possibles — l'entrée de la Chine populaire devrait permettre de trouver une solution pacifique dans le cadre de l'O. N. U.

4. Toujours dans la voie du dialogue nous avons assisté ces derniers mois aux progrès accomplis sur le plan de la coopération régionale en Europe. Le succès des pourparlers en vue de l'élargissement des Communautés européennes permettra incontestablement d'achever, d'approfondir et d'élargir l'entente entre des pays dont la rivalité n'a que trop longtemps domine l'histoire. Cherchant à créer entre eux des formes de solidarité qui leur permettent de régler à une échelle plus vaste des questions qu'ils ne peuvent résoudre en restant isolés, les Etats européens qui participent au processus d'intégration ne provoqueront pas seulement un effet stabilisateur dans cette région du monde, mais exerceront en outre une influence bénéfique sur le développement de relations profitables entre notre continent et le reste de l'Univers.

Car la consolidation de la structure européenne a — on ne saurait le nier — déjà facilité la détente. Cette détente s'est concrétisée récemment lors de la signature par les quatre puissances auxquelles des responsabilités spéciales incombent en Allemagne d'un accord débloquent l'épineuse affaire de Berlin. Le règlement intervenu nous rapproche sensiblement

du jour où il sera possible d'explorer les possibilités d'une discussion, dans un cadre multilatéral, des autres problèmes européens d'actualité. Des relations politiques améliorées, doublées d'une expansion des échanges commerciaux avec les pays tiers, ainsi que d'une plus libre circulation des hommes, des idées, des informations en seront — nous l'espérons — la conséquence.

Nous souhaitons fermement que tous les pays du continent européen apportent à l'édification de la détente une contribution de même valeur. Notre désir est de voir finalement se créer en Europe une collaboration entre tous les pays, basée sur la confiance et le respect mutuel.

Les avantages qui se sont dégagés progressivement de la politique régionale suivie jusqu'ici, illustrent à quel point il devient urgent pour tous les peuples de dépasser des considérations s'inspirant d'une façon excessive d'un nationalisme désuet ou d'une souveraineté dans sa conception la plus traditionaliste.

C'est vrai en particulier des efforts de tous les peuples sans distinction vers le progrès économique et social. C'est vrai en outre des actions à mener en commun en faveur du maintien de la paix. C'est vrai encore des mesures à prendre en vue d'assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est vrai enfin du règlement des différends par le truchement d'institutions à caractère arbitral ou judiciaire.

Dans tous ces domaines la mise en œuvre d'une action coordonnée, voire de rouages institutionnels communs, s'avère plus indispensable chaque jour. Progressivement les problèmes de cette espèce débordent le cadre étriqué des frontières nationales et imposent à la communauté mondiale la nécessité d'agir en vertu de décisions concertées. Les Etats devront pour cette raison renoncer réellement à l'exercice d'une part grandissante de certaines prérogatives au profit d'organismes internationaux investis de compétences véritables.

5. Au cours de la deuxième décennie pour le développement la mise en œuvre des procédures d'examen et d'évaluation de la stratégie internationale est, pendant les années à venir, susceptible de sensibiliser davantage nos opinions publiques aux devoirs qui en découlent pour tous les pays engagés dans cette œuvre globale de solidarité sans précédent. Au fur et à mesure que progressera la décennie cette entreprise, basée encore la plupart du temps sur des rapports bilatéraux entre Etats, devra prendre le caractère d'une action essentiellement multilatérale.

L'instauration d'un système de préférences généralisées, mis en œuvre par la Communauté Economique Européenne au profit des produits industriels en provenance de tous les pays en voie de développement sans discrimination, nous a permis de faire cette année un pas important vers cet objectif. Ce système répond à la préoccupation majeure qui s'est fait jour au cours des sessions antérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, désireuse d'en arriver à un ensemble global de préférences sans réciprocité ni discrimination, acceptable à la fois pour les pays dévelop-

pés et pour les pays en voie de développement. Son adoption nous permet d'envisager avec optimisme la prochaine étape, c'est-à-dire la troisième session de la Conférence qui se tiendra l'année prochaine au Chili avec l'espoir que des mesures convergentes émergeront du débat.

La récente crise monétaire internationale nous fait cependant craindre un cloisonnement du commerce mondial dont souffriraient sérieusement les pays du tiers monde, ainsi qu'une diminution de l'aide globale aux pays en voie de développement et, en sus, une dépréciation de leurs exportations.

Il est donc essentiel d'en appeler à la clairvoyance des hommes d'Etat responsables pour faire face à ces graves menaces.

6. Si l'opinion publique internationale suit les travaux de notre Organisation avec un scepticisme non voilé, si cette même opinion publique perd quelque peu confiance dans l'efficacité politique de l'ONU, c'est en partie parce qu'un arrangement valable n'a pas encore été trouvé au sujet de la mise au point, en temps de crise, d'opérations communes pour le maintien de la paix.

On connaît les incidences multiples du problème. On s'aperçoit de son importance particulière pour les pays, moyens et petits, qui ont été les victimes d'actes d'agression, d'expansion ou de conquête. Seule une participation réelle de toutes les grandes puissances dans le sens des options reconnues au sein du comité spécial institué par l'Assemblée permettra à notre Organisation de devenir ce que l'on entendait qu'elle fût dès son origine : un instrument irremplaçable de paix et de sécurité.

En effet, chaque fois et aussi longtemps que les Nations Unies se sont interposées, fût-ce par l'envoi de simples observateurs, dans un différent ayant dégénéré ou risquant de dégénérer en conflit militaire le pire a pu être évité. D'autre part, malgré ses insuffisances, l'Organisation s'est avérée efficace dans des situations où l'on s'était résolu à lui faire assumer un rôle utile. Le Conseil de Sécurité, en particulier, a fonctionné efficacement dès que les membres permanents ont été d'accord. En conséquence, les grandes puissances auraient tout intérêt à s'inspirer de cette expérience du passé pour activer les pourparlers en cours auxquels nombre de pays membres attachent une importance capitale.

7. Une série d'articles de la Charte soulignent la nécessité d'une sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales avec, pour les Etats membres, l'obligation de les respecter. Les devoirs de l'Organisation comme telle en découlent directement.

Là encore les engagements souscrits limitent sans conteste une souveraineté qui ne doit pas s'exercer aux dépens des préoccupations légitimes de la communauté mondiale.

Pour faire face à sa mission l'O. N. U. devrait enfin se faire entendre d'une façon adéquate par l'intermédiaire d'un Haut Commissaire pour les droits de l'homme dont l'impartialité et l'indépendance formeraient les garants d'une action efficace.

Monsieur le Président,

8. Malgré l'amélioration de la situation internationale qui s'est récemment dessinée sur différents plans, malgré la diminution de la tension dans certaines régions, nous ne pouvons taire l'angoisse qu'inspire à un observateur impartial la poursuite de conflits anciens et l'apparition possible à l'horizon de tragédies nouvelles.

Nous avons suivi avec impatience l'action du Secrétaire Général lorsque, par l'intermédiaire de son représentant spécial, il a tenté d'amener les parties opposées au Moyen Orient à s'entendre sur une interprétation et sur une application commune de la résolution du Conseil de Sécurité dessinant — chacun en convient — les grandes lignes d'un règlement juste et durable.

Nous avons porté un intérêt identique aux tentatives esquissées au cours de la conversation à Quatre et lors de la mission exploratoire dont le Secrétaire d'Etat Rogers prit l'initiative. Aucune de ces initiatives, même lorsqu'elle visait une solution simplement partielle et provisoire, n'a jusqu'ici — nous ne le savons que trop — été couronnée de succès.

Si l'on veut sortir de l'impasse, les critiques et les accusations réciproques ne seront d'aucun secours. L'escalade des paroles entraîne au contraire à la longue l'escalade de la violence. Il faudra dans ces conditions que les parties en cause, dont les dirigeants responsables ont sans ambages confirmé itérativement leur volonté de faire la paix, se rendent compte avec objectivité qu'elles sont contraintes de vivre ensemble à jamais dans la même région. Les assurances en provenance de l'extérieur, quelques solides qu'elles apparaissent dans l'immédiat, n'équivaudront jamais à une confiance réciproque. Ni l'emploi de la force militaire ni le simple tracé de frontières n'ont constitué dans le passé et ne constitueront sans doute pas davantage à l'avenir une panacée.

Il faudra de part et d'autre faire preuve d'un véritable esprit de compromis, abandonner les préalables qui ne forment que des obstacles à un accord digne de ce nom, éviter une reprise des hostilités qui ne servirait les intérêts véritables de personne.

Quant aux instances auxquelles notre Organisation a fait confiance pour faciliter un rapprochement des parties en cause, qu'elles ne négligent aucune chance éventuelle mais explorent sans relâche toutes les voies permettant d'aboutir au résultat espéré. Que les membres permanents du Conseil de Sécurité, auxquels incombe un rôle si important dans la recherche d'une solution pacifique, ne ménagent aucune peine en vue d'assurer la constance de l'accord auquel les parties devront aboutir. Le temps presse ; il ne travaille certes pas en faveur de la paix.

Monsieur le Président,

9. Si le conflit du Moyen Orient a encore retenu cette année notre attention angoissée, il est impossible — sans même nous ingérer dans des affaires relevant de la compétence interne d'Etats membres — de taire notre émoi devant les événements funestes qui se sont produits sur le continent asiatique.



Pouvons-nous fermer les yeux devant ce que le Secrétaire Général de l'O. N. U. a qualifié au cours d'une récente conférence de presse comme « l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de l'humanité » ?

Lorsque dans une région du monde le nombre des réfugiés abandonnant leurs foyers et leurs terres dans des conditions de misère et de souffrance extrêmes atteint le chiffre de plusieurs millions, les Nations Unies répondent-elles vraiment à leur vocation en bornant leur action à une timide entreprise à caractère humanitaire ?

Des considérations de souveraineté nationale ou de sécurité demeurent-elles exclusivement valables quand s'étalent devant nos yeux les souffrances indicibles de millions d'êtres humains sacrifiés au respect de principes valables en soi, mais se trouvant en l'occurrence en opposition ouverte avec les droits élémentaires que toute société civilisée reconnaît aux plus humbles parmi les siens ? Il apparaît chaque jour davantage qu'isolément aucun des pays représentés en cette enceinte n'est en mesure de faire prévaloir une solution concrète, applicable sans délai à cette situation lourde de dangers futurs. Loin de moi de vouloir contester le droit d'un pays de régler ses affaires intérieures en toute indépendance. Des solutions valables à l'échelle nationale, ou régionale, sont toujours infiniment préférables à la nécessité d'évoquer un problème dans cette enceinte-ci, mais devant l'impuissance des pays directement concernés, pouvons-nous réellement nous taire ?

Ainsi, dans la mesure où notre débat général est censé donner un reflet des préoccupations majeures dominant la scène internationale à l'heure qu'il est, nos regards doivent se porter vers cette partie méridionale

du continent asiatique où tant d'êtres humains espèrent leur salut d'une action pacificatrice de l'O. N. U. Que les pays directement affectés comprennent que le monde extérieur ne peut pas cacher indéfiniment ses appréhensions devant ce qui se passe dans la région. Qu'ils fassent preuve de cette modération et de cette sagesse que tant de leurs grands hommes ont dans le passé enseignées avec éclat à l'humanité.

Monsieur le Président,

Plus que jamais les événements dont nous sommes les témoins, les options nouvelles qui se dessinent, rappellent au monde la nécessité de s'orienter vers un équilibre amélioré. Rien de fondamental n'a peut-être changé, mais — et les nombreuses prises de contact aux échelons les plus élevés en cours ou en voie de préparation en sont la preuve — on remarque de-ci de-là un désir croissant vers la recherche d'une stabilité renforcée dans les rapports internationaux.

Si la guerre jadis a abouti à la victoire, parfois même à la paix, il est clair qu'aujourd'hui elle ne peut plus mener ni à l'une ni à l'autre. Dès lors surgit un besoin grandissant de substituer le dialogue pacifique à la confrontation des armes, de reconnaître un état d'interdépendance réciproque entre les peuples et d'aboutir à une coopération véritable pour le bien-être de tous.

Que dans un climat de confiance cette tendance prenne chaque jour une extension plus large, qu'aux secteurs dans lesquels elle a déjà produit des résultats tangibles s'en ajoutant d'autres et en premier lieu ceux qui domineront les débats politiques de cette Assemblée devrait constituer au cours des semaines à venir l'objectif essentiel de nos travaux.